



Risques psychosociaux : Comment faire ?

Les actions de prévention

Colloque

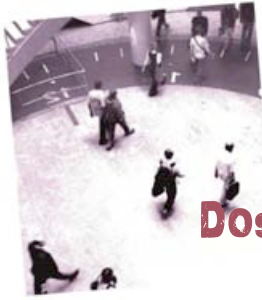
17 mars 2010

de 8h30 à 16h30

Un colloque organisé par :

La Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur,
la Caisse Régionale d'Assurance Maladie du Sud-Est,
et ACT Méditerranée





Dossier de PRESSE

**Risques psycho-sociaux : Comment faire ?
Les actions de prévention**

Colloque Du 17 mars 2010

**Palais Des Congrès
Rond-point Du Prado
marseille 8^{ème}**

SOMMAIRE

Communiqué De presse

Dossier De presse :

1. Les organisateurs :
 - La Direccte Provence- Alpes-Côte d'Azur
 - La Caisse Régionale d'Assurance Maladie du Sud-Est
 - Act Méditerranée
2. Le programme du colloque
3. Les données chiffrées
4. Le contexte national
5. La dynamique régionale
6. Les références documentaires



Communiqué De Presse

Risques psycho-sociaux : Comment faire ? Les actions De prévention

Colloque Du 17 mars 2010

Palais Des Congrès
Rond-point Du Prado
Marseille 8^{ème}

En PACA, 1 salarié sur 10 est exposé à des risques psychosociaux au travail

La DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur, la CRAM-SE et ACT Méditerranée se mobilisent et organisent un 3^{ème} colloque sur le sujet.

- Les risques psychosociaux constituent un des grands enjeux nationaux de la santé au travail. Ils entrent prioritairement dans les objectifs de prévention des risques professionnels de notre région en raison de leur coût social pour les individus (*maladies, mal être au travail, perte de sens et de valeur du travail, ...*) et de leur coût économique pour l'entreprise (*absentéisme, turn-over, ...*).
- L'employeur, dans le cadre de son obligation générale de protéger la santé et d'assurer la sécurité de ses salariés, est soumis à l'obligation d'intégrer les risques psychosociaux dans l'évaluation des risques de l'entreprise, et de prendre toutes les mesures utiles pour les prévenir.
- Dans la continuité des deux précédents colloques (« *Risques psychosociaux, comment faire ?* » 2007 et « *Risques psychosociaux, comment faire ? Les indicateurs pour les repérer* » 2009), la DIRECCTE PACA, la CRAM-SE et ACT Méditerranée organisent à Marseille un troisième colloque régional, consacré aux **actions de prévention**.
- Témoignages d'entreprises régionales, points de vue d'experts : le contenu de cette journée s'adresse aux acteurs de l'entreprise (Direction et représentants du personnel) et aux préventeurs.
- Il s'agira d'apporter connaissances et retour d'expériences sur la démarche de prévention et les possibilités d'actions concrètes dans le domaine des risques psychosociaux, qu'il s'agisse d'agir sur l'organisation du travail, les ressources humaines et le management, ou sur le dialogue social et la conduite des changements.

**Cette manifestation aura lieu le mercredi 17 mars 2009 à partir de 9h00
au Palais des Congrès,
Rond Point du Prado, Marseille 8^{ème}.**

**Un point presse sera organisé sur place à 11h00 ;
nous espérons avoir le plaisir de vous y accueillir.**

CONTACTS PRESSE :

- Direccte :** Muriel GAUTIER, Directrice du Travail, 04 91 15 12 93
Géraldine CATSIVELAS, ingénieur de prévention, 04 91 15 12 82
- CRAM-SE :** Monique FERRARI, chargée de communication, 04 91 85 77 72
Florence NESA, psychologue du travail, 04 91 85 77 74
- ACT-Méditerranée :** Christine CARMIGNANI, chargée de mission, 04 42 90 30 20



Les ORGANISATEURS

**Risques psycho-sociaux : Comment faire ?
Les actions de prévention**

Colloque Du 17 mars 2010

**Palais Des Congrès
Rond-point Du Prado
Marseille 8^{ème}**

COMITE d'ORGANISATION :

Directe Provence Alpes-Côte d'Azur :

Muriel GAUTIER, Directrice du Pôle « Politique du Travail »
Géraldine CATSIVELAS, Ingénieur de prévention
Valérie GIORGI, Chargée des inscriptions et du suivi du colloque

CRAM-SE :

Gérard MOUGEL, Ingénieur Conseil Régional
Florence NESA, Psychologue du travail
Monique FERRARI, Chargée de communication

ACT Méditerranée :

Christine CARMIGNIANI, Chargée de mission



Les ORGANISATEURS

Risques psyChO-sOCiaux : COmmEnt faire ? Les actions De prévention

Colloque Du 17 mars 2010

Palais Des Congrès
Rond-point Du Prado
marseille 8^{ème}

La Direccte Provence-Alpes Côte d'Azur : Un nouveau service de l'Etat en région

Née de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, la **Direccte** est une nouvelle direction régionale placée auprès du Préfets de région pour assurer un pilotage coordonné des politiques publiques du développement économique, de l'emploi, du travail, de la régulation de la concurrence et de la protection des consommateurs.

L'objectif est de mettre en place **une organisation régionale plus simple, plus lisible et plus efficace** , afin d'améliorer la cohérence et la performance de l'action publique sur l'ensemble du territoire régional.

La Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur, Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, regroupe en un service déconcentré régional unique **8 directions ou services de l'Etat** , issus du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, et du Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, jusque là distincts :

- La direction régionale et les directions départementales du travail de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP et DDTEFP), qui ont intégré depuis janvier 2009 les services de l'inspection du travail des transports et de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricole, ainsi que des affaires maritimes.
- La direction régionale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (DRCCRF)
- Les services de développement économique et de métrologie de la direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement (DRIRE)
- La direction régionale du commerce extérieur (DRCE)
- La délégation régionale au tourisme (DRT)
- Le service du délégué régional au commerce et à l'artisanat (DRCA)
- Le chargé de mission régional à l'intelligence économique (CRIE)

Elle comporte **1 unité centrale** basée à Marseille et **6 unités territoriales** dans les départements, et regroupe près de **800 agents** au service des entreprises, des salariés et des consommateurs.



Les ORGANISATEURS

**Risques psycho-sociaux : Comment faire ?
Les actions de prévention**

Colloque Du 17 mars 2010

**Palais Des Congrès
Rond-point Du Prado
Marseille 8^{ème}**

La Direccte Provence-Alpes Côte d'Azur : Une organisation en 3 pôles

La Direccte est structurée autour de 3 pôles correspondant à 3 grands champs d'intervention :

Le pôle Concurrence, Consommation, Répression Des fraudes et métrologie

qui regroupe les services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ainsi que les services de métrologie et de contrôle de la formation professionnelle, et dont les missions recouvrent la régulation de la concurrence, la sécurité du consommateur, le contrôle des outils de mesure (métrologie), le contrôle de la réglementation de la formation professionnelle.

Le pôle Entreprises, Emploi et Economie

qui regroupe les services emploi des anciennes Drtefp ainsi que la division du développement industriel des ex Drire, les services de l'Artisanat, du Tourisme, et du Commerce Extérieur. Sa mission recouvre le développement de l'activité économique des entreprises, de l'emploi et des compétences sur le territoire régional, l'insertion et la lutte contre l'exclusion.

Le pôle Politique Du Travail

qui pilote et met en œuvre la politique du travail. Il regroupe l'inspection du travail et les services qui lui sont associés (renseignement et services d'appui).

Sa vocation est d'améliorer la qualité du travail et des relations sociales sur le territoire régional à travers 3 missions centrales : assurer le contrôle de la réglementation du travail et la protection des salariés, animer le dialogue social régional.

Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur

180 avenue du Prado

13285 Marseille cedex 8

Tél : 04 91 15 12 12

Fax 04 91 81 45 98



Les ORGANISATEURS

Risques psyChO-sOCiaux : COmmEnt faire ? Les actions De prévention

Colloque Du 17 mars 2010

Palais Des Congrès
Rond-point Du Prado
Marseille 8^{ème}

La CRAM-SE

La Caisse Régionale d'Assurance Maladie du Sud-Est est un organisme de Sécurité Sociale de droit privé qui assure une mission de service public pour les régions PACA et Corse, en matière de Retraite, Action Sociale et Risques Professionnels.

Pour cette dernière mission, elle intervient dans la prévention des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles auprès des entreprises et développe de nombreux partenariats.

La CRAM du Sud-Est décline la politique de prévention de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAM-TS) en cohérence avec le Plan Régional Santé au Travail (PRST). Ses experts comptent des Ingénieurs Conseils, Techniciens de Prévention, un Médecin Conseiller, un Psychologue du travail et des Documentalistes.

Outre les interventions de terrain en entreprises, ces personnels mènent des actions de conseil en conception des lieux de travail, de métrologie à travers un Laboratoire Interrégional de Chimie, animent des actions de formation et de communication.

Des incitations financières à la prévention des risques professionnels sont déployées : majorations/ristournes sur cotisations AT/MP, contrats de prévention, aides financières simplifiées (AFS), subventions aux organisations syndicales pour l'animation de sessions de formation à la sécurité.

La Direction des Risques Professionnels de la CRAM-SE diffuse un trimestriel « Maîtriser les Risques » et anime le site Internet www.e-ventail.fr/cramse-risquespro.

Elle multiplie les événements de communication. Elle est « Partenaire majeur » du salon Préventica-Méditerranée 2010.

Caisse Régionale d'Assurance Maladie

35, rue George

13386 Marseille Cedex 20

Tél : 08 21 10 13 13



LES ORGANISATEURS

Risques psycho-sociaux : Comment faire ? Les actions de prévention

Colloque Du 17 mars 2010

Palais Des Congrès
Rond-point Du Prado
Marseille 8^{ème}

ACT-Méditerranée

Un outil d'appui technique aux entreprises

Association régionale paritaire pour l'Amélioration des Conditions de Travail, ACT Méditerranée démultiplie en Paca la mission de service public de l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) :

- Cofinancée par l'ANACT, la DRTEFP, le Conseil Régional et les collectivités territoriales, le FSE
- Régie par la Charte de déontologie du Réseau ANACT
- Engagée par un Contrat de Progrès quinquennal 2009-2012, cosigné par le Ministère du travail, des relations sociales, de la solidarité, de la famille et de la ville, le Ministère du Budget, le Président du CA et le Directeur Général de l'ANACT.

L'équipe pluridisciplinaire de professionnels d'ACT Méditerranée privilégie dans ses interventions :

- L'approche globale et participative des questions du travail
- L'adaptation des entreprises aux évolutions technologiques et organisationnelles
- Le travail en partenariat avec les consultants régionaux
- Le transfert de savoir-faire vers les acteurs de l'entreprise

Les axes de travail :

- Promouvoir la santé au travail et prévenir les risques professionnels
- Favoriser la gestion des âges tout au long de la vie
- Développer les démarches liant organisation, compétences et qualification
- Mieux intégrer changement technologique et changement organisationnel

Les modes d'action :

En fonction des besoins des entreprises, et plus particulièrement des PME-PMI, ACT Méditerranée propose plusieurs types de prestations :

- Interventions courtes pour répondre à un problème spécifique ;
- Accompagnement des entreprises, par l'apport d'outils et de méthodes, pour la conduite de projets, le suivi et l'animation de groupes de travail (aide à la rédaction de cahiers des charges, évaluation des démarches de changement ...) ;
- Actions collectives territoriales, de branches ou interprofessionnelles destinées aux petites et très petites entreprises ;
- Actions de formation conçues pour les acteurs de l'entreprise et les intervenants extérieurs (consultants, techniciens des services de santé au travail ...) ;
- Appui technique pour l'instruction de dossiers d'aides publiques ;
- Diffusion d'expériences innovantes par des séminaires, des publications et des échanges méthodologiques.

ACT MEDITERRANEE

Europarc de Pichaury

Bât. C1 - 1330 rue Guillibert de la Lauzière

13856 AIX EN PROVENCE cedex 03

Tél : 04 42 90 30 21

Fax : 04 42 90 30 21

Courriel : actmed@anact.fr



Le Programme

Risques psychosociaux : Comment faire ? Les actions de prévention

Colloque Du 17 mars 2010

Palais Des Congrès
Rond-point Du Prado
Marseille 8^{ème}

- 8h30 Accueil - Café**
- 9h15 Ouverture Du colloque**
M. GAUTIER (DIRECCTE), G. MOUGEL (CRAMSE) et YM.NALBANDIAN (ACT Méditerranée)
- 9h30 Prévention Des Risques Psychosociaux : Contexte et enjeux**
B. SAHLER (consultant)
- 10h00 Echanges et Débat**
- 10h15 Comment faire ?**
La démarche de prévention par V. LANGEVIN (INRS)
Freins et moteurs de l'action par P. DOUILLET (ANACT)
- 11h30 Echanges et Débat**
- 12h00 Présentation Des ateliers**
- 12h15 Déjeuner libre**
- 13h30 Café D'accueil**
- 14h00 Les ateliers : les actions de prévention en entreprise**
Avec la participation d'entreprises (directions et représentants du personnel) :
Carrefour - Convers - SEM - La compagnie des Alpes - Mc Cormick -
Saint-Paul De Mausolé ...
- Atelier 1 Organisation Du travail** Charge de travail - procédures - travail en équipe
Animé par F. MARTINI (consultant)
- Atelier 2 Ressources humaines** Evaluation du travail - reconnaissance - maintien dans l'emp
Animé par A. BILHERAN (consultante)
- Atelier 3 Dialogue social et management** Climat social - négociation - relations hiérarchiques
Animé par C. REVEST (consultant)
- Atelier 4 Conduite Des changements** Préparation des projets - évolution des métiers -
place des salariés
Animé par P. GILLARDO (consultante)
- 15h45 Synthèse Des ateliers**
B. SAHLER (consultant)
- 16h15 Perspectives régionales**
G. CATSIVELAS (DIRECCTE)
- 16h30 Clôture**

L'animation Du colloque est confiée à A.m. Gautier, Consultante, Cabinet DDC.



ENJEUX ET CHIFFRES

Risques psycho-sociaux : Comment faire ? Les actions de prévention

Colloque Du 17 mars 2010

Palais Des Congrès
Rond-point Du Prado
Marseille 8^{ème}

AU PLAN EUROPEEN :

- Selon une étude de la fondation de Dublin sur les conditions de travail, 22% des salariés européens estiment que leur santé est affectée par des problèmes de stress au travail

AU PLAN NATIONAL :

- **37% des salariés** déclarent éprouver souvent du stress au travail (source CSA/Liaisons sociales)
- **11 % des actifs français** déclarent souffrir de **symptômes dépressifs**. C'est ce que révèle notamment un récent rapport de l'institut national de veille sanitaire (INVS) sur les conditions de travail et la santé mentale.
- Les enquêtes périodiques « conditions de travail » de la DARES donnent des indications portant sur les facteurs de stress au travail :
 - o plus d'**1 travailleur sur 2** travaille dans l'urgence,
 - o plus d'**1 travailleur sur 3** reçoit des ordres ou des indications contradictoires,
 - o plus d'**1 travailleur sur 3** déclare vivre des situations de tension dans ses rapports avec ses collègues ou sa hiérarchie.
- Bien qu'aucune pathologie liée au stress ne soit reconnue comme maladie professionnelle, le **coût total du stress au travail** représenterait 0,06 à 0,12% du PIB, soit l'équivalent de **10 à 20 % des dépenses** de la branche accidents du travail / maladies professionnelles de la sécurité sociale.
- **20% des personnes en arrêt maladie** de longue durée évoquent un conflit dans le travail (CNAMTS) et **70% des cadres** s'estiment exposés à une forte pression psychologique (institut de veille sanitaire) - chiffres parus dans l'Expansion n° 734 d'octobre 2008.



ENJEUX ET CHIFFRES

Risques psycho-sociaux : Comment faire ? Les actions de prévention

Colloque Du 17 mars 2010

Palais Des Congrès
Rond-point Du Prado
Marseille 8^{ème}

EN REGION PACA :

- Une enquête menée par l'INSERM en 2004 auprès de salariés de la Région PACA montre qu'environ :
1 salarié sur 10 déclare être exposé à la violence psychologique au travail

- Selon le dispositif EVREST, outil de recherche et de veille en santé au travail, mise en place dans les services de santé au travail :
 - **14% des salariés auraient au moins une atteinte à la santé mentale** estimée en lien avec l'activité professionnelle.
 - Les secteurs d'activités les plus concernés sont : **les activités financières, l'industrie manufacturière, le commerce et le sanitaire et social.**
 - Parmi les facteurs aggravants signalés, on retrouve : la **pression temporelle**, le **travail entrecoupé**, l'**absence d'autonomie**, le **manque de reconnaissance**, l'**absence de formation suffisante et d'objectifs clairement définis**, les **relations de travail insatisfaisantes** (avec la hiérarchie, avec les collègues).

- La souffrance psychique est la **2^{ème} cause de maladies à caractères professionnels**, selon les résultats du programme de surveillance des maladies à caractères professionnels en santé au travail, mené depuis 2006 par la DIRECCTE, la Cire-Sud et la DRASS :
 - Le secteur d'activité le plus à risque est celui des **activités financières**, suivi par celui des **industries.**
 - **Les violences psychologiques**, sont le principal facteur de risque signalé, ainsi que le **dysfonctionnement managérial et les problèmes de collectif de travail.**



Le Contexte national

Risques psyChO-sOCiaux : COmmEnt faire ? Les actions DE prévention

Colloque Du 17 mars 2010

Palais Des Congrès
Rond-point Du Prado
marseille 8^{ème}

Les risques psychosociaux, priorité nationale DE santé au travail :

Les risques psychosociaux constituent un des grands enjeux nationaux de la santé au travail.

Ils entrent prioritairement dans les objectifs de prévention de la collectivité nationale avec des enjeux forts en raison de leur coût social pour les individus (*maladies, mal être des salariés, perte de sens et de valeur du travail, ...*), et de leur coût économique pour la collectivité de travail (*absentéisme, turn-over, etc...*)

D'une réglementation limitée au harcèlement sexuel dans les années 1990, le **concept de santé mentale** intègre le droit du travail avec la loi du 17 janvier 2002. Avec ce texte, la santé au travail est passée de la notion d'*absence de pathologie* à la notion de *bien être physique, mental et social*.

L'employeur, dans le cadre de son obligation générale de protection de la santé et de la sécurité de ses salariés, est désormais soumis à l'obligation d'intégrer les risques psychosociaux dans l'évaluation des risques de l'entreprise, et de prendre toutes les mesures utiles pour les prévenir.

Cette prise de conscience, tant au plan européen qu'au plan national, a débouché sur la **signature d'accords importants sur le stress** (accord européen du 8 octobre 2004 et accord national du 2 juillet 2008).

Dans ce cadre, les partenaires sociaux souhaitent concourir à la préservation de la santé des travailleurs par :

- la mise en place d'une prévention efficace,
- l'information et la formation de l'ensemble des acteurs de l'entreprise,
- la lutte contre les problèmes de stress au travail et la promotion de bonnes pratiques notamment de dialogue dans l'entreprise et dans les modes organisationnels pour y faire face.

Cet accord national interprofessionnel sur le stress au travail a été étendu par l'arrêté du 23 avril 2009, et **rendu obligatoire dans toutes les entreprises** de l'industrie, des commerces et des services, y compris les entreprises artisanales, quel que soit leur effectif.

Alors que le **deuxième Plan santé au travail** (2010-2014) réaffirme comme prioritaire le renforcement de la prévention des risques psychosociaux, le plan d'urgence annoncé par le ministre du Travail Xavier Darcos en octobre 2009 se décline concrètement en 4 axes :

- ouverture des négociations sur le stress dans toutes les entreprises de plus de 1 000 salariés ;
- mise en place d'une politique d'information, d'outils de diagnostic et d'indicateurs d'action pour les PME et TPE avec l'appui de l'ANACT, de l'INRS et des services de santé au travail ;
- prise en compte par les entreprises de la prévention des risques psychosociaux dans tous leurs processus de restructuration ;
- coordination des actions de prévention du stress au travail par une cellule placée auprès du Directeur Général du Travail.



La dynamique régionale

Risques psycho-sociaux : Comment faire ? Les actions de prévention

Colloque Du 17 mars 2010

Palais Des Congrès
Rond-point Du Prado
Marseille 8^{ème}

L'Etat et les institutionnels régionaux mènent depuis de nombreuses années des actions dans le domaine de la prévention des risques psychosociaux, sous l'angle à la fois de l'information, la sensibilisation, la formation ainsi que l'appui méthodologique vers les acteurs de l'entreprise.

Ces actions portent sur l'animation du comité régional de prévention des risques psychosociaux et du réseau I3R PACA (consultants), ainsi que sur l'appui aux préventeurs institutionnels et aux acteurs de l'entreprise.

Le Comité régional De prévention Des Risques PsychoSociaux

Ce comité mis en place et animé par la DIRECCTE PACA, constitué d'institutionnels et de préventeurs, a pour objectifs de :

- Suivre et animer les actions régionales engagées par les différents acteurs et favoriser le développement des initiatives s'inscrivant dans le Plan Régional de Santé au Travail
- Créer une dynamique pluridisciplinaire et permettre une réflexion collective sur les opportunités d'actions sur le champ de la prévention des facteurs psychosociaux
- Capitaliser les travaux du réseau dans une revue à destination des préventeurs et des acteurs de l'entreprise : **revue périodique « les cahiers des facteurs psychosociaux ».**

Ce groupe assure également la cohérence des actions menées avec les groupes départementaux lorsqu'ils existent ; ainsi les départements du Vaucluse, du Var, des Hautes-Alpes et des Alpes-Maritimes disposent de groupes de travail composés des partenaires sociaux locaux, de l'Etat et de la médecine du travail. Leur but est de réfléchir ensemble aux problématiques rencontrées, et à la création d'outils pour les entreprises.

Le Réseau régional De Consultants

Le Réseau I3R PACA (*Réseau des Intervenants respectant le Référentiel Régional sur la prévention des Risques psychosociaux*) regroupe 31 consultants référencés par un comité de pilotage composés par la DIRECCTE, la CRAM-SE, et ACT-Méditerranée. Cette démarche est en adéquation avec le référentiel INRS.

Tout consultant appartenant au réseau est tenu de respecter les principes d'intervention en entreprise définis par le comité de pilotage, et de participer à un travail dynamique avec les institutionnels autour de ces risques.

L'ensemble des documents et des travaux produits par le réseau I3R est disponible sur le site www.sante-securite-paca.org, rubrique savoir > risques psychosociaux.



La dynamique régionale

Risques psycho-sociaux : Comment faire ? Les actions de prévention

Colloque Du 17 mars 2010

Palais Des Congrès
Rond-point Du Prado
Marseille 8^{ème}

L'appui aux acteurs de l'entreprise

Accompagnement des entreprises régionales à l'évaluation des risques psychosociaux :

Des actions d'accompagnements collectives, financées par le Fond d'Amélioration des Conditions de Travail, d'établissements de moins de 250 salariés, peuvent être engagées pour l'appui à l'évaluation et la prévention des risques psychosociaux.

Ces actions, nécessitant un engagement important de la part de la direction ainsi que l'aval des élus du personnel, prennent la forme de l'alternance de phases collectives (formation, échange de pratique) et de phases individuelles (accompagnement au sein de l'entreprise).

Ainsi, en 2009, 2 actions collectives sur l'évaluation des risques psychosociaux dans le secteur sanitaire et social ont été engagées en région PACA. Au-delà de l'accompagnement des entreprises volontaires, cette démarche permet le transfert de connaissances vers l'ensemble des entreprises régionales du secteur, entre autre par la production d'un guide méthodologique.

Renseignements sur www.actmediterranee.fr.

La CRAM-SE mobilise ses experts (Ingénieurs Conseils, Techniciens de Prévention, Médecin Conseiller) et les forme à la prise en compte des RPS dans leurs interventions auprès des entreprises et de leur CHS-CT. Un Psychologue du travail suit spécifiquement ces questions. La CRAM-SE diffuse également gratuitement des publications de l'INRS consacrées à l'évaluation des RPS et à la méthodologie préconisée pour leur prévention. La « Démarche de Prévention par l'Ecoute » (DPE) initiée par la CRAM-SE et déployée au plan national respecte les « valeurs essentielles » du Réseau Prévention de la CNAMTS : respect de la personne, transparence, dialogue social. Selon les situations, elle apporte des éléments de réponse à la problématique RPS.

Actions d'information

Depuis 2007, les 3 colloques « risques psychosociaux, comment faire ? » ont pour objectif d'apporter des éléments de connaissance, des méthodes et des outils aux acteurs de l'entreprise sur la mise en place de leur démarche d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux. Ils sont complétés par des colloques départementaux, organisés dans les départements du Var, du Vaucluse, des Alpes Maritimes et des Hautes-Alpes.

Actions de sensibilisation :

Des actions de formation à l'attention des représentants du personnel des entreprises de notre région sont organisées par l'Institut Régional du Travail. L'objectif de ces actions est de leur fournir les moyens d'agir pour participer à l'élaboration d'une démarche de prévention des risques psychosociaux dans leurs entreprises (www.univmed.fr/irt/).

La CRAM-SE organise des formations à la prévention des risques psychosociaux à l'intention des entreprises du régime général sur les régions PACA et Corse.



Références Documentaires

Risques psycho-sociaux : Comment faire ? Les actions de prévention

Colloque Du 17 mars 2010

Palais Des Congrès
Rond-point Du Prado
Marseille 8^{ème}

PUBLICATIONS :

- « Stress au travail : les étapes d'une démarche de prévention », INRS, Brochure ED 6011, 2007
- « Dépister les risques psychosociaux, des indicateurs pour vous guider », INRS, Brochure ED 6012, 2007
- « Les cahiers des facteurs psychosociaux », DIRECCTE PACA, Revue, 14 numéros depuis 2005
- « Prévenir le stress et les risques psychosociaux au travail » ANACT (Sahler, Berthet, Douillet, Mary-Cheray), Ouvrage, 2007
- " Agir sur le stress et les RPS" ANACT, Revue Travail et changement n° 318 du 3 avril 2008

Sites Web :

RÉGIONAUX :

- www.sante-securite-paca.org
- www.e-ventail.fr/cramse-risquespro
- www.actmediterranée.fr

NATIONAUX :

- www.inrs.fr
- www.travailler-mieux.gouv.fr
- www.mieuxvivreautravail.anact.fr